



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# Documenter et éliminer le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements

Atelier du Réseau des femmes parlementaires de l'APF sur la mise en place d'une politique-cadre pour lutter contre le harcèlement

Papeete

21 avril 2022

# De quoi parle-t-on ?

## La violence faite aux femmes en politique

Caractérisée par trois éléments:

- Cible les femmes en tant que groupe et en raison de leur sexe;
- Peut être sexuée/sexiste dans sa forme, comme les menaces sexistes et les violences sexuelles;
- Son impact est de décourager les femmes d'être actives ou de devenir actives politiquement.

## La violence politique

Visé les acteurs politiques masculins et féminins pour leurs idées ou prises de position

**Pour les femmes en politique ces deux types de violence peuvent se chevaucher et se recouper.**



***Sexisme, harcèlement et violences à l'encontre des femmes parlementaires***

# Données des 3 études

	Afrique (2021)	Europe (2018)	Monde (2016)
Violence psychologique	80%	85%	82%
Violence sexuelle	39%	25%	22%
Violence physique	23%	15%	25%
Violence économique	29%	14%	33%

- Les pourcentages de violence psychologique contre les femmes parlementaires sont très élevés (+80%) pour les trois études
- Les taux de la violence physique (23%) et économique (29%) relevés par l'étude africaine sont sensiblement les mêmes que ceux de l'étude réalisée au niveau mondial
- Le taux de 39% de violence sexuelle envers les femmes parlementaires en Afrique est nettement plus élevé qu'en Europe et qu'à l'échelle mondiale

# La violence psychologique

- **67 % des répondantes en Afrique et 68% des répondantes en Europe** ont fait l'objet de remarques sexistes
- **46 % en Afrique et 58 % en Europe** ont été la cible d'attaques sexistes en ligne
- **42 % en Afrique et 47% en Europe** ont reçu des menaces de mort, de viol ou de passage à tabac

*Des parlementaires africaines ont rapporté ces propos de leurs collègues masculins: «**La femme ne peut pas venir ici et être élue à ce poste.** » **“Vous les femmes, votre place est au lit et à la cuisine ! ”***

***“Une fois, durant quatre jours, j’ai reçu plus de 500 menaces de viol par jour sur Twitter.”**, une parlementaire d’Europe*

***“On m’envoie des informations sur mon fils : quel âge il a, qu’elle école il fréquente, dans quelle classe il est, etc., en menaçant de le kidnapper.”**, une parlementaire d’Asie*

# La violence physique

- **16 % des répondantes en Afrique et 11 % des répondantes en Europe** ont déclaré avoir été giflées, poussées, frappées ou été la cible d'un projectile.
- **10 % en Afrique et 6 % en Europe** ont indiqué que quelqu'un les avait menacées d'utiliser ou avait utilisé une arme contre elles.

# La violence économique

- **11 % en Afrique et 8 % en Europe** ont indiqué qu'ont leur avait refusé des ressources parlementaires auxquelles elles avaient droit.

**« Au moment de l'attribution des postes de responsabilité à l'Assemblée, un collègue de mon parti m'a bousculée et menacée de me frapper. »,**  
une parlementaire d'Afrique

**“En tant que vice-présidente, normalement j'ai droit à un véhicule, un chauffeur et un garde du corps. Pour le moment, je n'ai toujours rien.”**  
une parlementaire d'Afrique

# Violences sexuelles

- **40 % des répondantes en Afrique et 25 % en Europe** ont indiqué avoir été harcelées sexuellement.
- **6 % des répondantes en Afrique et en Europe** ont déclaré avoir été agressées sexuellement.

**« Le harcèlement sexuel des femmes est quelque chose de très courant. Les hommes parlementaires passent leur temps à faire des plaisanteries et des avances. Ils y reviennent tout le temps. »**, une parlementaire d'Afrique

**« Un collègue m'a touché la poitrine. Son geste a été filmé et publié de nombreuses fois sur les réseaux sociaux. »**, une parlementaire d'Afrique

**« Un collègue me tournait autour en me disant “j'ai envie de te pincer les seins” ou “je veux coucher avec toi”. »**, une parlementaire d'Europe

**« Un collègue me mettait sous pression en me téléphonant sans cesse et m'envoyant des textos à contenu sexuel. »**, une parlementaire d'Europe

# Discriminations multiples et croisées

**Les taux de violence sont plus élevés pour les femmes parlementaires suivantes:**

- celles qui sont handicapées, les jeunes de moins de 40 ans, les parlementaires non-mariées et celles qui appartiennent à un groupe minoritaire ;
- celles qui appartiennent à l'opposition politique de leur pays ;
- celles qui prennent position en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

# Auteurs des violences

- Les **collègues parlementaires masculins** sont les principaux auteurs
  1. Les collègues de partis politique opposés à celui des répondantes,
  2. Ceux de leur propre parti

Les autres auteurs :

- des membres de la population ou des anonymes pour les attaques en ligne;
- une large part des menaces et intimidations sont proférées par des membres de la population, des groupes militants, des groupes terroristes et surtout par des anonymes.

# Lieux des violences

- **Les parlements comme lieux de travail sont directement concernés:**
  - **La majorité des** actes de harcèlement sexuel, des remarques sexistes et des actes de violence physique **ont lieu au parlement**
- Les autres lieux de violence sont l'espace numérique (internet, réseaux sociaux), le terrain politique (circonscriptions, communautés), la vie privée

***Sexisme, harcèlement et violences à l'encontre du personnel parlementaire féminin***

# Comparaison avec les données européennes

- Les pourcentages de la violence économique et psychologique subie par les femmes du personnel parlementaire en Afrique sont nettement supérieurs à ceux enregistrés à l'échelle de l'Europe
- Le pourcentage de la violence sexuelle est également un plus élevé
- Le pourcentage de la violence physique est quasi similaire

	Afrique (2021)	Europe (2018)
Violence psychologique	69%	52%
Violence sexuelle	46%	41%
Violence physique	6%	7%
Violence économique	34%	10%

*N.B.: Les données mondiales ne sont pas disponibles*

# Violences et leurs auteurs

- **Violences psychologiques**
  - **56 % des femmes du personnel parlementaire interviewées en Afrique et 50 % en Europe** ont fait l'objet de remarques sexistes
  - **38 % en Afrique et 20 % en Europe** ont subi du harcèlement moral
- **Violences sexuelles**
  - **45 % en Afrique et 41 % en Europe** ont été harcelées sexuellement

**Les auteurs de ces violences sont des collègues masculins du personnel parlementaire et des hommes parlementaires**

# *Signalement des violences*

# Très faible nombre de cas signalés

- **27 %** des femmes parlementaires en Afrique et **22 %** en Europe qui ont été giflées, poussées ou frappées ont signalés les faits.
- **7 %** des femmes parlementaires en Afrique et **24 %** en Europe ayant été harcelées sexuellement ont signalés les faits.
- **32 %** des femmes parlementaires en Afrique et **27 %** en Europe ayant été la cible d'intimidations l'ont signalé aux autorités de leur parlement.

# Obstacles au signalement

- Honte, peur d'être stigmatisées ou perçues comme faibles
- Insinuations selon lesquelles elles sont en faute ou malhonnêtes, ou qu'elles ont provoqué les actes de harcèlement ou de violence
- Environnement institutionnel tolère ce genre de comportement
- Absence de mécanismes au parlement auxquels elles pourraient s'adresser
- Raisons liées à leur image, à leur carrière parlementaire et à leur loyauté au parti
- Déséquilibre de pouvoir et relations hiérarchiques

**«Les femmes sont très militantes et n'osent pas dénoncer les violences de peur de nuire à leur parti. Elles pensent que la violence contre les femmes fait partie de la vie politique. »**

*Une parlementaire d'Afrique*

**«Je n'ai pas signalé l'incident parce que cela aurait fait preuve de faiblesse. Quand vous êtes en politique, vous êtes supposée être forte et gérer tout.»**

*Une parlementaire d'Europe*

**«Les victimes ont peur de ne pas être prises au sérieux. Elles n'osent pas parler surtout si c'est un parlementaire qui les harcèle.»**

*Une fonctionnaire parlementaire d'Afrique*

# Implications politiques et sociales

- Les violences faites aux femmes en politique et dans les parlements constituent des violations des droits de la personne.
- Elles ont pour effet :
  - de porter atteinte à la dignité, à la sécurité et à la santé psychologique et physique des personnes ;
  - de créer un environnement de travail intimidant et nocif ;
  - d'affaiblir la participation et l'influence des femmes dans les parlements, ce qui nuit à l'efficacité de l'institution et de la démocratie même ;
  - de compromettre l'image, la légitimité et l'autorité du parlement

***Solutions***

# Cadre normatif qui engage les Etats et les parlements

Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo)

Pacte international relatif aux droits civiques et politiques

Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Objectif 5 des Objectifs de développement durable

Convention n° 190 de l'OIT concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, 2019

Rapport de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et conséquences: *Violence à l'égard des femmes en politique*, 2018

Résolution adoptée par Assemblée générale de l'ONU, « *Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel* », 2018

# Politiques internes dans les parlements visant à lutter contre les violences sexistes

- Politiques claires
- Services d'écoute et de conseils
- Mécanisme de réception et de traitement des plaintes
- Sanctions
- Formation de toutes les personnes au parlement

# Répondre aux besoins des plaignantes

- Respect (écoute sans jugement)
- Sécurité
- Confidentialité
- Consentement éclairé
- Appui
- Prévention (environnement sans sexisme ni violence)

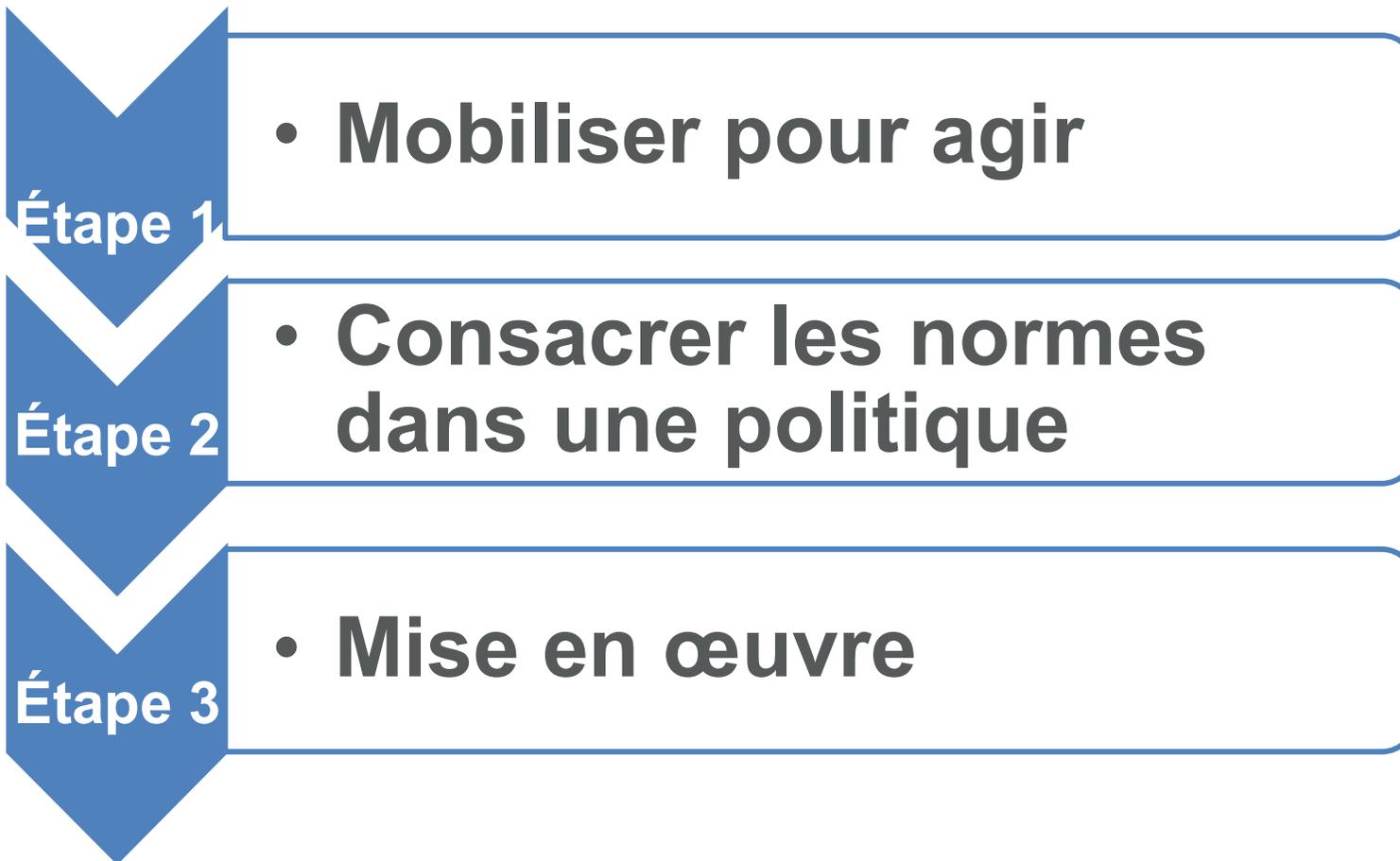
# Lignes directrice de l'UIP



## Un outil :

- pour appuyer les parlements avec des conseils et des informations pratiques
- illustré par des exemples provenant de 18 parlements du monde entier
- développé à partir des contributions de nombreux parlements et experts.

# À la recherche de solutions : Que doivent faire les parlements ?



# Première étape – Mobiliser pour agir

**Cette étape essentielle doit amener les parlements à :**

- **Mobiliser la volonté politique**

Une large volonté politique de la part des dirigeants du parlement et des parlementaires est essentielle

- **Créer un groupe de travail pour mener les travaux**

Ce groupe de travail doit être inclusif – respecter la parité hommes-femmes et assurer l'équilibre entre les partis politiques et les catégories de personnel du parlement – et doit mener des consultations avec des acteurs clés et des experts

# Première étape – Mobiliser pour agir

**Cette étape essentielle doit amener les parlements à :**

- **Dresser l'état des lieux du cadre légal et des politiques existants**
  - Respectent-ils les obligations nationales et internationales ?
  - Quelles sont leurs forces et leurs limites pour lutter contre le sexisme et la violence fondée sur le genre ?
  - Sont-ils adaptés aux droits et aux besoins de toutes les personnes qui travaillent au parlement ?
- **Recueillir des données et des preuves**
  - Quelle est l'étendue des différentes formes de harcèlement et comportements sexistes subis par les personnes travaillant au parlement ?
  - Quels sont les obstacles au signalement de ces actes ?

# Deuxième étape – Consacrer les normes dans une politique

## I. Déterminer la nature de la politique

- Modifier les règlement intérieur ou code de conduite/de déontologie en vigueur ?
- Créer une politique, un protocole ou un code de conduite spécifique sur le sexisme et la violence fondée sur le genre ?
- Rédiger un plan d'action sur le sexisme et la violence fondée sur le genre ?

# Deuxième étape – Consacrer les normes dans une politique

## II. Éléments essentiels doivent figurer dans la politique :

- Objectifs
- Rôles et responsabilités
- Budget, ressources, suivi et évaluation
- Définitions et exemples de comportements prohibés
- Catégories de personnel visées
- Champ d'application
- Mesures de prévention et services d'assistance
- Mécanismes de traitement des plaintes
- Moyens de recours et de réparation
- Sanctions disciplinaires

# Mécanisme de traitement des plaintes indépendant

Sûr et confidentiel

À l'écoute des  
plaignants

Équitable pour  
toutes les parties

Basé sur une  
enquête  
minutieuse,  
impartiale et  
circonstanciée

Rapide

**En cas de harcèlement et de violence avérés, la procédure doit être menée à bien dans son intégralité et des sanctions disciplinaires doivent être rigoureusement appliquées**

# Troisième étape – Mise en œuvre

## I. Améliorer les conditions de travail pour tous

- Informer et sensibiliser
- Former
- Offrir des services d'assistance et de conseil
- Créer un environnement sûr
- Informer et proposer d'autres moyens de recours et de réparation

## II. Suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique

- Ressources nécessaires à la mise en œuvre et au suivi
- Évaluer et améliorer la politique

# Mécanismes complémentaires

- L'augmentation du nombre de femmes dans les parlements et la solidarité entre elles :
  - Les forums de femmes parlementaires peuvent être des lieux propices aux échanges d'expérience, à l'entraide et à la solidarité entre femmes parlementaires, y compris pour trouver des solutions et mobiliser l'attention sur les violences fondées sur le genre dans les parlements
  - Certains forums ouvrent leurs activités aux femmes fonctionnaires parlementaires. Des forums se développent également au niveau des femmes fonctionnaires parlementaires
- La solidarité exprimée par des hommes parlementaires est déterminante. Le problème est l'affaire de tous, hommes et femmes
- Les partenariats avec des organisations de la société civile et les médias

# Un modèle pour la transformation des parlements

## Les lignes directrices de l'UIP

- Ont créé une impulsion et une orientation qui ont incité plusieurs parlements à utiliser cette ressource.

- Entre 2019 et 2021, au moins 14 nouveaux parlements ont pris des mesures pour lutter contre le harcèlement et la violence envers les femmes dans leur institution.

## **2022 marque le 10<sup>ème</sup> anniversaire du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre, adopté à Québec.**

- L'occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans l'adoption et la mise en œuvre de politiques de lutte contre le harcèlement dans les parlements, et de pousser davantage de parlements à faire mieux pour devenir des espaces sûrs et respectueux pour les femmes.

# Ressources

- UIP, 2016, **Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires**

<https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/bulletins-thematiques/2016-10/sexisme-harcelement-et-violence-lencontre-des-femmes-parlementaires>

- UIP-APCE, 2018, **Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements en Europe**

<https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/bulletins-thematiques/2018-10/sexisme-harcelement-et-violence-legard-des-femmes-dans-les-parlements-deurope>

- UIP-UPA, 2021, **Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Afrique**

<https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/bulletins-thematiques/2021-11/sexisme-harcelement-et-violence-legard-des-femmes-dans-les-parlements-dafrique>

- UIP, 2019, **Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements**

<https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/reference/2019-11/lignes-directrices-pour-lelimination-du-sexisme-du-harcelement-et-de-la-violence-legard-des-femmes-dans-les>

# Merci beaucoup

Brigitte Filion  
bf@ipu.org